

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.115.B

**Acquisition d'une
mini benne à ordures
ménagères pour le
service des déchets
ménagers : appel
d'offres ouvert**

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.115.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**ACQUISITION D'UNE MINI BENNE A ORDURES MENAGERES POUR LE SERVICE DES
DECHETS MENAGERS : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Dans le cadre du renouvellement continu du parc des véhicules et de l'optimisation des tournées de collecte des déchets ménagers, il est nécessaire d'acquérir une benne à ordures ménagères de 7,5 T. La satisfaction de ce besoin nécessite la conclusion d'un marché.

Les caractéristiques de la mini benne sont les suivantes :

- Châssis porteur équipé d'une mini-benne de 7 M³
- PTAC de 7,5 T environ
- Puissance moteur : 170 Ch environ

La consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susmentionnée et aux articles 25, 33, 36, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant estimatif de l'acquisition est de 100 000 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de vice-présidente en charge des marchés publics, à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Déchets Ménagers – section investissement – article 2182050.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 décembre 2017

Affiché le :

26 décembre 2017